



Le Tribunal Criminel Spécial (Tcs) a déclaré Edgar Alain Mebe Ngo'o coupable du détournement de 23,943 milliards de FCFA .

Le verdict est tombé ce mardi soir. L'ancien ministre de la Défense, Edgar Alain Mebe Ngo'o a été déclaré non-coupable de détournement de 196 milliards de FCFA. Cet argent avait été mis à la disposition de Mebe Ngo'o en 2014, alors ministre de la Défense, pour l'achat à travers un accord avec la Chine, de 6 hélicoptères et 4 patrouilleurs, rapporte Christophe Bobiokono, DP de l'Hebdomadaire juridico-juridique Kalara.

Toujours selon Christophe Bobiokono, le TCS l'a par contre reconnu coupable du détournement de 23,943 milliards de FCFA au titre de surfacturations sur l'achat des matériels de guerre au Brésil.

L'on se souvient qu'une enquête du journaliste Jules Koum Koum (aujourd'hui décédé) a révélé en 2010, un réseau de surfacturation qui liait le ministre de la Défense et la firme MagForce. Les tenues de combat étaient vendues 22 350 FCFA la pièce contre 18 285 FCFA habituellement pratiqués jusque-là sur le marché. Les bérets étaient fournis à 5 452 FCFA la pièce, tandis que MagForce livrait les mêmes bérets à 8 855 FCFA la pièce. Pour ce qui est des Rangers en cuir 20 540 FCFA la pièce, pour l'ancien fournisseur contre 24 660 FCFA la pièce pour MagForce.

Bernadette Mebe Ngo'o, l'épouse l'ancien Mindef, est reconnue coupable de complicité de détournement de deniers publics pour environ 5 milliards de F. Maxime Léonard Mbangue est reconnu coupable de complicité de détournement de 6,402 milliards de F. Le Lieutenant-colonel Mboutou est déclaré coupable de détournement de 16 milliards de F et Victor Emmanuel Menye non-coupable de détournement.